

Nous sommes un syndicat indépendant, qui s'implique durablement dans tous les domaines de la création pour que le mouvement dansé reste une force de la vie artistique.

- Vigie de tous les auteurs chorégraphiques
- Acteur et propositions sur tout le territoire
- Editeur de contenus sur la profession de chorégraphe
- Porte-parole d'un corps de métier
- Représentant pour organisations professionnelles et syndicales
- Inventeur de débats d'idées
- Défenseur de la danse aujourd'hui

ADHESION

60€ si vous êtes imposable / 30€ si vous êtes non-imposable

Paiement par chèque ou prélèvement automatique.

Les prélèvements n'entraînent aucun frais supplémentaire. Ils étalent les paiements et soutiennent efficacement le syndicat. Nous n'acceptons pas les chèques d'association et de compagnies.

⇒ Option Carte bleue sur internet : www.payasso.fr/choregraphes-associees/adhesions

Information Mandat de prélèvement SEPA

En signant le formulaire de mandat, vous autorisez :

A/ *Chorégraphes Associé.e.s* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte .

B/ votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de *Chorégraphes Associé.e.s*. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée:

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Ce prélèvement sera récurrent et renouvelé tous les ans en janvier. Naturellement vous pourrez à tout moment le suspendre ou le modifier.

Remplissez le formulaire au dos, joignez **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire en supplément (BIC/IBAN) pour les autorisations et n'oubliez pas de cocher votre choix de cotisation.

Adhésion Jumelée

Chorégraphes Associé.e.s, syndicat d'auteurs, est présent là où il est question de la place de l'auteur, de la danse, de son fonctionnement et de son avenir. **SYNAVI**, syndicat d'employeurs, représentent les structures de création indépendante. Les compagnies des adhérent.e.s de *Chorégraphes Associé.e.s* bénéficient d'une adhésion à tarif préférentiel au **SYNAVI**.

Parce que les deux syndicats sont complémentaires et indispensables pour défendre les conditions de la création indépendante: adhérez à *Chorégraphes Associé.e.s* et permettez à la structure qui vous emploie de faire une **Adhésion jumelée** au **SYNAVI**.

Pour adhérer, rendez-vous en ligne sur: www.synavi.org/adherez.html

